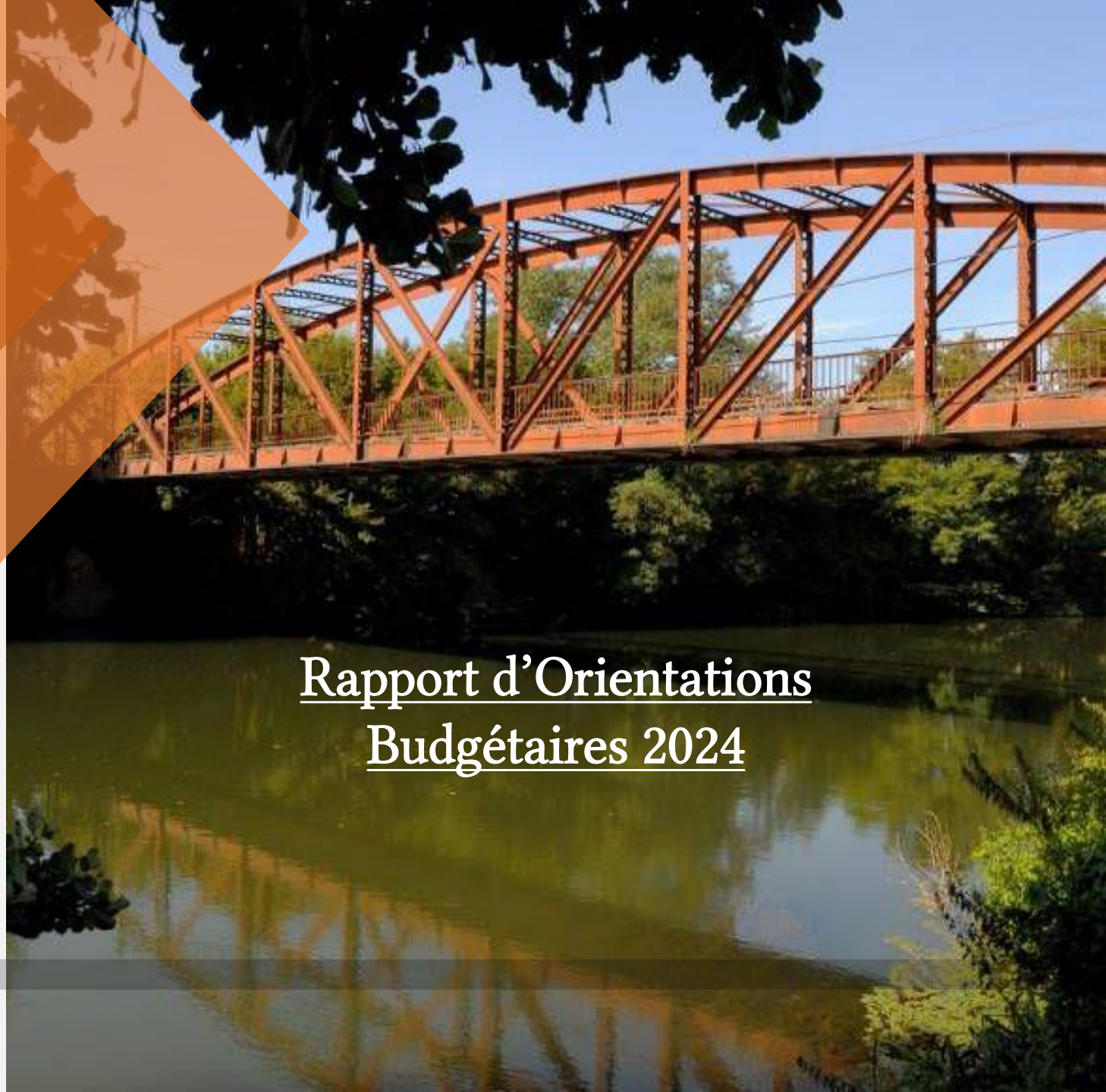

Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Communauté de communes
ISLE DOUBLE LANDAIS

PREAMBULE

Depuis la loi “Administration Territoriale de la République” (ATR) du 6 février 1992, la tenue d’un débat d’orientations budgétaires s’impose dans les collectivités dans un délai de deux mois précédant l’examen du budget primitif. L’article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1 et L 2313-1 du CGCT dans le but d’améliorer la transparence au sein de l’assemblée délibérante, l’information des administrés et la responsabilité financière des collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants.

Le DOB s’effectue sur la base d’un rapport élaboré par le Président sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), précisant les hypothèses d’évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l’EPCI dont elle est membre,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l’exercice,
- La structure des effectifs,
- Les dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les NBI, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- La durée effective du travail,
- L’évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour l’exercice (gestion prévisionnelle des emplois et des ressources).

Il fait l’objet d’une délibération mais n’a pas de caractère décisionnel.

Ce rapport, support d’introduction au débat d’orientations du budget 2024 présentera :

- Une rétrospective budgétaire 2017-2023,
- Les perspectives pour l’année 2024.

SOMMAIRE

1 Le projet de loi de finances 2024

- Contexte général de la loi de Finances
- Loi de finances 2024 : DGF, Fonds Vert et France Ruralité
- Loi de finances 2024 : autres mesures

2 La CC IDL

- Rappel historique
- Organisation administrative
- Compétences

3 Budget principal : section de fonctionnement

- Recettes de fonctionnement
- Dépenses de fonctionnement
- Résultat de clôture
- Projection financière Fiscalité et Dotations
- Charges de personnel : état des lieux et orientations budgétaires

4 Budget principal : section d'investissement

- Recettes d'investissement
- Dépenses d'investissement
- Structure et gestion de la dette
- Restes à réaliser 2023
- Orientations budgétaires 2024

5 Budgets annexes

- Clôture 2023
- Dette
- Orientations budgétaires 2024

La Loi de Finances 2024

- Contexte général de la loi de Finances
- Loi de finances 2024 : DGF, Fonds Vert et France Ruralité
- Loi de finances 2024 : autres mesures

Contexte général de la loi de finances 2024

Contexte macro-économique

Prévisions du P.L.F.

- **Taux de croissance du PIB (en volume)**
  - *+1,0 % en 2023* contre 2,5 % en 2022 et 6,8 % en 2021
  - **+1,4 % en 2024**
- **Taux de croissance des prix à la consommation (en moyenne annuelle)**
  - *4,9 % en 2023*, contre 5,2 % en 2022 et 1,6 % en 2021
  - **2,5 % en 2024**
- **Taux d'intérêt**
  - Une remontée rapide depuis 2022, mais la fin annoncée du resserrement des taux de la Banque Centrale Européenne et la perspective d'une stabilisation
- **Déficit public**
  - *4,9 % du P.I.B. en 2023* après 4,8 % en 2022 et 6,4 % en 2021
  - **4,4 % du PIB en 2024**

Evolution des finances locales

Note de conjoncture de La Banque Postale

Fonds de roulement « enfin » en diminution

- + 3,6 Mds€ en 2022, contre + 5,7 Mds€ en 2021 et +4,2 Md€ en 2020
- ***- 4,0 Md€ en 2023***

Recettes de fonctionnement en croissance ralentie pour des raisons contrastées

- + 4,8 % en 2022 après + 4,1 % en 2020 et - 1,2 % en 2020
- ***+ 3,2 % en 2023***

Forte augmentation des dépenses de fonctionnement toujours à cause de l'inflation

- + 5,0 % en 2022, contre + 3,1 % en 2021 et +0,1 % en 2020
- ***+ 5,8 % en 2023***

Accélération des dépenses d'investissement en partie due à un effet-prix

- Un cycle classique mais amplifié de 2014 à 2019
- **Une forte hausse en 2021 (+6,9 %) et *en 2022 (+ 7,3 %) après l'année de la Covid-19***
- ***Prévision de + 9,1 % en 2023***

Évolution en %	2022	2023p	2024p
Croissance du PIB réel	2,5	0,9	0,9
Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)	5,9	5,8	2,6
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne annuelle)	7,3	7,2	7,5

Source : Projections de la Banque de France, 18 septembre 2023.

Une inflation persistante mais en voie d'atténuation

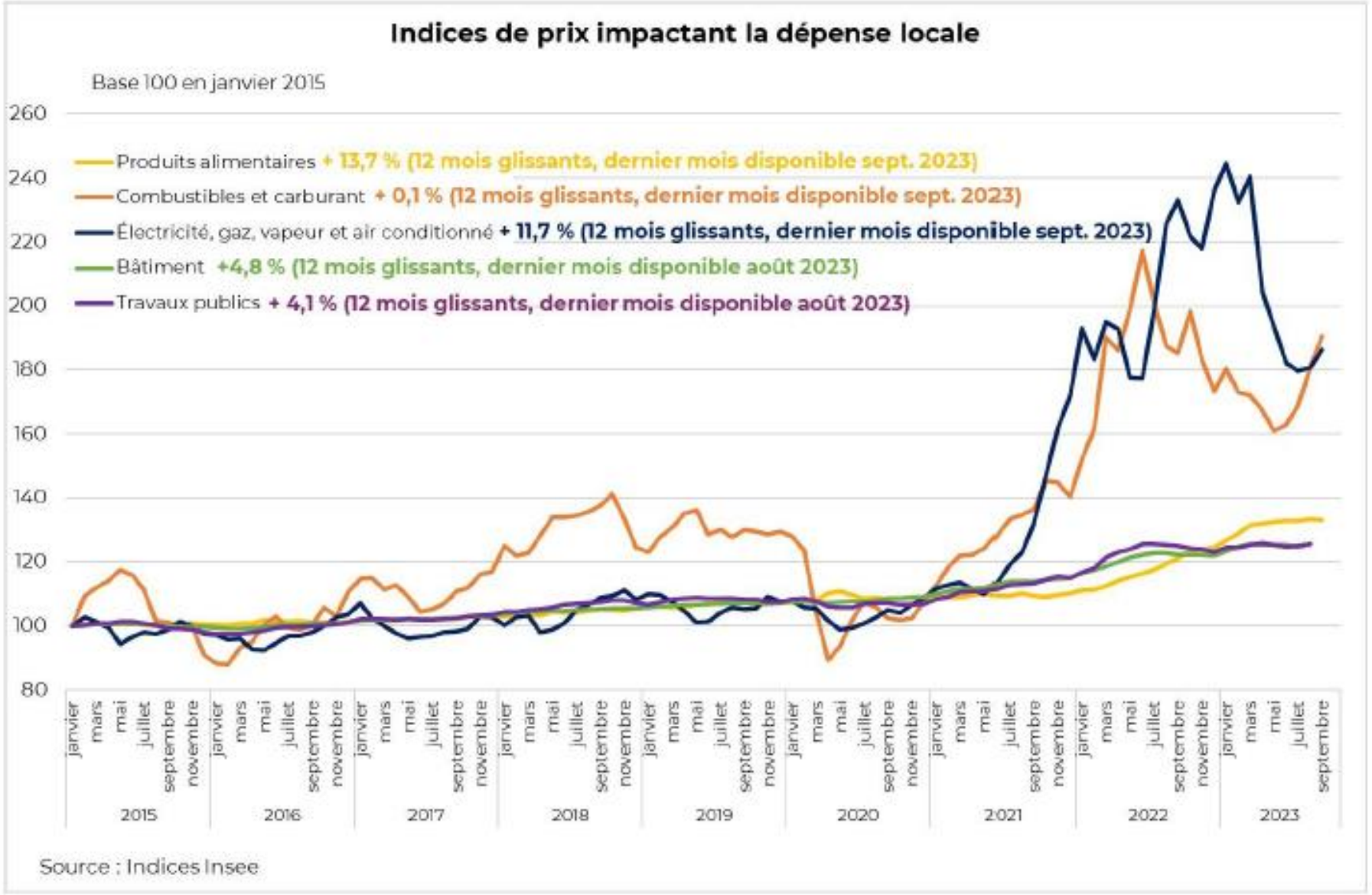

Loi de finances 2024
DGF et Fonds Vert

La Dotation Globale de Fonctionnement :

- Augmentation de la dotation d'intercommunalité portée à 90M€ (au lieu de 30M€)
- Attribution de la dotation de compensation à tous les EPCI, par transfert en 2024 de la dotation intégrée à la dotation forfaitaire des communes appartenant à un groupement à fiscalité additionnelle et moyennant le versement d'une attribution compensatrice.

Le Fonds Vert :

L'ensemble des mesures composant le Fonds vert 2023 sont reconduites en 2024, à l'exception de la mesure « Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 » qui est transférée sur le nouveau **« Fonds biodiversité »** (que vous pourrez également retrouver sur Aides-territoires, dès son lancement).

→ **Le Fonds vert est augmenté de 500 M€, enveloppe dédiée à la rénovation des écoles** dans le cadre du plan lancé par le Gouvernement en septembre 2023. Le bâti scolaire est un enjeu de transition écologique car il représente près de la moitié de la surface des bâtiments des collectivités. La rénovation des 49.000 écoles accueillant plus de 6 millions d'élèves du premier degré sur tout le territoire est en outre un enjeu de confort et de qualité de l'apprentissage.

→ **2 nouvelles mesures : « Territoires d'industrie en transition écologique » : 100 M€ sont prévus pour l'accompagnement des projets industriels avec une double ambition environnementale :**

1/ contribution au développement de systèmes productifs durables et de chaînes de valeur industrielles stratégiques pour la transition écologique d'une part,

2/ exemplarité d'un point de vue environnemental intrinsèque au projet.

•**« Accompagnement des autorités organisatrices de mobilité en zone rurale » : 30 M€ sont prévus pour :**

1/ permettre à chaque territoire rural de disposer d'une stratégie mobilité et d'une offre de mobilité durable, innovante et inclusive d'ici trois ans,

2/ soutenir les territoires ruraux pour qu'ils se dotent d'un bouquet de services de mobilité adapté aux besoins de la population de leur territoire et en faveur d'une mobilité alternative à l'utilisation de la voiture individuelle,

3/ accompagner les populations les plus fragiles de ces territoires pour leurs déplacements.

→ **Certaines mesures 2023 s'élargissent pour financer de nouveaux types de projets, comme par exemple :**

•**La prise en compte de la problématique du confort d'été par la mesure « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux »** pour mieux articuler les travaux et éviter des interventions successives plus onéreuses ou moins pertinentes selon les saisons.

•**La réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics situés sur des communes rurales exposées au risque inondation.**

Loi de finances 2024
France Ruralités

Un plan en 4 axes pour les territoires ruraux :

1) Soutenir davantage les communes rurales dans la conduite de leurs projets grâce au lancement d'un nouveau programme de l'ANCT, baptisé « Villages d'Avenir »
Ce programme d'ingénierie s'appuiera sur le recrutement de 100 chefs de projets, installés dans les préfectures et sous-préfectures des territoires les plus ruraux, avec la mission d'accompagner les maires de petits villages à passer de l'idée au projet. Les maires pourront candidater auprès de leur préfet de département, par groupe de 2 à 8 communes, afin de constituer un groupement de petits villages, unis par un projet collectif autour de l'habitat, des transports, du patrimoine ou encore de la santé.

2) La rémunération des aménités environnementales
Les ruralités contiennent 90% des surfaces protégées françaises et possèdent de nombreuses ressources, indispensables à la transition écologique (forêt, eau, sols, biodiversité, etc.).
La rémunération des aménités rurales, d'un montant de 100 millions d'euros (dotation biodiversité), permettra aux territoires ruraux de protéger et développer leur patrimoine naturel.

3) Apporter des solutions aux problèmes du quotidien des habitants des campagnes grâce à un ensemble de mesures concrètes et immédiates
Déploiement de 100 nouveaux « médicobus » à travers le territoire, pérennisation du fonds de soutien aux commerces ruraux avec un abondement de 60 millions d'euros sur 3 ans, création d'un fonds de 90 millions d'euros sur 3 ans pour soutenir et investir dans les mobilités du dernier kilomètre (vélo, transport à la demande, mobilités solidaires, etc.), et une quinzaine d'autres mesures précisées dans le dossier de presse.

4) La refonte des zones de revitalisation rurale (ZRR)
La refonte des ZRR permettra d'actualiser la carte de la géographie prioritaire des territoires ruraux pour dynamiser et continuer à revitaliser les petites communes via des aides économiques afin de soutenir l'installation d'entreprises, de professionnels de santé, etc.

FRANCE RURALITÉS

Loi de finances 2024
Autres mesures

Maintien de l'amortisseur électricité : prise en charge des dépassements tarifaires d'électricité pour les collectivités susceptibles de bénéficier du tarif réglementé et ayant souscrits d'autres contrats.

Maintien du filet de sécurité : 400M€ d'inscrit au PLF. Nouvelles conditions cumulatives. Enveloppe moins importante qu'en 2023, l'Etat considère dans le PLF que la crise d'inflation énergétique est passée.

Les mesures pour la transition écologique :

Le PLF pour 2024 consacre **40 Md€ de crédits à la transition écologique** (+7 Md€ par rapport à 2023) et traduit les priorités suivantes :

- rénovation de logements et de bâtiments, privés comme de l'État (soutien à Ma Prime Rénov'…) ;
- verdissement du parc automobile et offre de transports plus propres et accessibles ;
- transition de l'agriculture et protection des forêts ;
- préservation de la biodiversité et plan d'eau ;
- compétitivité verte (**création d'un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte** ...) ;
- transition énergétique (soutien à l'hydrogène ou à l'injection biométhane…) ;
- soutien à la planification écologique dans les territoires (renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires).

Suppression de la CVAE: étalement sur 4 ans de la suppression de la CVAE (désormais perçue au profit de l'Etat).

La CC ISLE DOUBLE LANDAIS

- Rappel historique
- Organisation administrative
- Compétences

Historique

Communauté de communes
ISLE DOUBLE LANDAIS

2014

Création de l'EPCI

2015

Fin des travaux de la CLECT

2016

Intégration AAGV et adhésion à Périgord Numérique.

2017

Reprise SPANC du SIVU Moulin-Neuf / Le Pizou

2018

Intégration de la crèche, GEMAPI et Urbanisme. Reprise de la ZA Moulin Neuf et de la ZA Le Pizou.

2019

Révision des statuts pour intégrer la piscine communautaire et première adhésion au SMOLS

2020-2021

Restitution des établissements scolaires
Révision libre des AC.
Intégration MFS

2022-2023

Intégration de la MFS dans les AC

Horizon 2026

Transfert de l'assainissement collectif

Organisation administrative

La Communauté de Communes Isle Double Landais a été créée par un arrêté préfectoral en date du 27 mai 2013 et regroupe 9 communes : les communes d'Echourgnac, Eygurande Gardedeuilh, le Pizou, Ménesplet, Montpon-Ménestérol, Moulin Neuf, St Barthélémy de Bellegarde, St Martial d'Artenset et St Sauveur Lalande.

Cette dernière a été constituée au 1er janvier 2014 à la suite de la fusion de deux communautés de communes existantes, à savoir, la communauté de communes de Basse Vallée de l'Isle et celle d'Isle et Double.

Aujourd'hui, le territoire communautaire de 235.95 km² accueille une population d'environ 12 000 habitants.

La collectivité est administrée par un conseil communautaire regroupant 28 délégués dont 7 Vice-Présidents ayant reçu chacun délégation du Président dans les différents domaines de compétences de la communauté de communes.

La communauté de communes dispose d'un effectif de 96 agents organisés par pôle selon la façon suivante :

- un pôle « ressources » administratif et financier,
- un pôle enfance et jeunesse,
- un pôle développement économique et tourisme,
- un pôle aire d'accueil des gens du voyage,
- un pôle technique,
- un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale).

Les compétences de la CC IDL

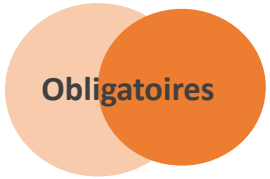

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale;
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° de II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique adoptée le 19 décembre 2019, transforme les compétences optionnelles et facultatives en **compétences supplémentaires**.

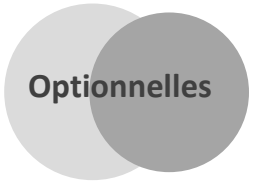

- Protection et mise en valeur de l'environnement d'intérêt communautaire, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire.
- Création et gestion d'un espace France Services

- Politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse d'intérêt communautaire ;
- L'aménagement, le développement, l'entretien et la gestion des sites touristiques d'intérêt communautaire ;
- Aménagement et entretien des cours d'eau du territoire ;
- Assainissement : Contrôle des installations d'assainissement non collectif (SPANC) ;
- Aménagement numérique : aménagement numérique ainsi qu'il résulte de l'article L.1425-1 du CGCT ;
- Maison de santé pluridisciplinaire : Maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Montpon-Ménestérol ;
- Caserne de gendarmerie : caserne de gendarmerie à Montpon-Ménestérol dans le cadre d'une convention avec la direction générale de la gendarmerie nationale.

Rétrospective budgétaire

Evolution et répartition des recettes de fonctionnement
Evolution et répartition des dépenses de fonctionnement
Résultat de clôture 2023

Projection financière

Fiscalité
Dotations

Orientations budgétaires 2024

Charges de personnel
Orientations budgétaires
Tableau des effectifs

Section de fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2017

Chapitre	Intitulé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023	Variation 2017-2023
013	Atténuations de charges	204 329	255 744	210 231	251 061	186 357	203 928	3 816	-98,13%	-98,13%
70	Produits des services	1 033 010	1 092 280	877 746	1 058 676	1 224 252	1 262 170	1 233 646	-2,26%	19,42%
73	Impôts et Taxes	5 794 205	5 831 197	5 788 915	5 872 315	6 110 622	6 316 578	4 985 181	-21,08%	-13,96%
74	Dot. Subv. et part.	907 714	965 618	1 056 248	725 428	876 587	1 046 177	1 106 833	5,80%	21,94%
75	Autres produits de gestion	152 461	159 171	161 431	178 192	244 230	248 502	290 366	16,85%	90,45%
76	Produits financiers	88 731	84 342	86 033	168 437	52 923	13 026	8 517	-34,61%	-90,40%
77	Produits exceptionnels	135 064	324 080	62 676	9 318	52 304	135 936	333 495	145,33%	146,92%
042	Opérations d'ordre	6 474	54 047	31 775	64 613	6 475	85 142	43 922	-48,41%	578,44%
TOTAL		**8 321 988**	**8 766 479**	**8 275 055**	**8 328 040**	**8 753 749**	**9 311 459**	**8 005 776**	**-14,02%**	**-3,80%**

- Le chapitre 013 marque une nette diminution en 2023. Elle est due à un transfert au chapitre 77 à la demande de la trésorerie des remboursements des assurances et des indemnités journalières liées aux congés de maladie des agents.

- Au chapitre 70 : ce chapitre regroupe les produits des services mais également le remboursement par les communes membres du personnel mis à disposition.

- Au chapitre 73 : La baisse observée en 2023 s'explique par le transfert sur un budget annexe de la redevance des ordures ménagères du SMD3. A noter que cette année la CVAE, à la demande de la trésorerie a été encaissée sur le compte 7388 et non plus 73112.

- Au chapitre 75 : le remboursement de MSA Services en recettes de fonctionnement et les révisions de loyers pour la caserne de gendarmerie et son extension.

- Au chapitre 76 : la baisse montre la fin du remboursement par le budget annexe Atelier de la Réussite car clôturé.

- Au chapitre 77 : la forte variation des produits exceptionnels s'explique par l'intégration du remboursement des assurances (corrélation avec la baisse du chapitre 013).

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2023

La répartition des recettes de fonctionnement peut être illustrée de la façon suivante :

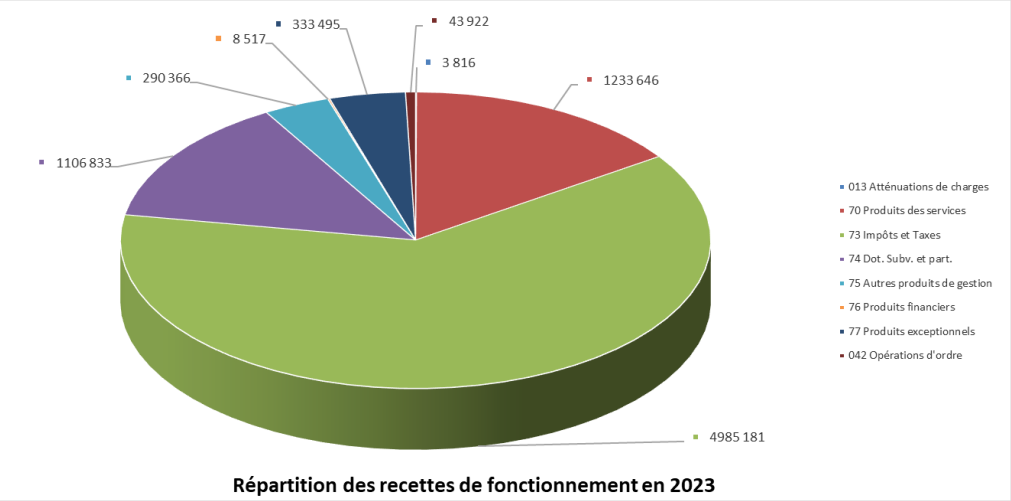

Répartition des recettes de fonctionnement en 2023

chap.	Intitulé	**2023**	%
013	Atténuations de charges	3 816	0,05
70	Produits des services	1 233 646	15,41
73	Impôts et Taxes	4 985 181	62,27
74	Dot. Subv. et part.	1 106 833	13,83
75	Autres produits de	290 366	3,63
76	Produits financiers	8 517	0,11
77	Produits exceptionnels	333 495	4,17
042	Opérations d'ordre	43 922	0,55
TOTAL		**8 005 776**	

Le chapitre 70 enregistre les produits des services (cantine, garderie…) mais aussi les remboursements des communes et des budgets annexes pour le personnel mis à disposition. Il est le deuxième poste de recettes et représente 15,41 % des recettes totales.

Le chapitre 73 représente environ 62,27% des recettes de fonctionnement de la collectivité; il regroupe le versement des différents impôts et taxes :

- TH, TF,TFNB,CFE,
- TASCOM,
- IFER,
- FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources),
- FPIC (Fonds de péréquation intercommunal),
- TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour la commune de Moulin Neuf (SMICVAL),
- Taxe de séjour
- Fraction de TVA.

Le chapitre 74 regroupe les dotations de l'état, les participations de l'Etat pour le service minimum d'accueil en cas de grève dans les écoles, le remboursement des emplois d'avenir et PEC mais également les compensations de l'état pour les exonérations de TH, TF et CFE. Il est le troisième poste de recettes et représente 13,83 %.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2017

Chapitre	Intitulé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023	Variation 2017/2023
011	Charges à caractère général	1 218 168	1 233 184	1 178 319	936 672	963 655	954 692	1 142 155	19,64%	-6,24%
012	Charges de personnel et frais	3 943 133	4 253 237	4 068 737	4 066 976	3 986 807	4 073 068	4 106 924	0,83%	4,15%
014	Atténuations de produits	202 728	252 252	246 454	233 232	191 199	200 281	188 544	-5,86%	-7,00%
65	Autres charges de gestion	1 976 804	1 966 657	1 955 695	2 116 940	2 370 129	2 410 867	767 959	-68,15%	-61,15%
66	Charges financières	286 126	270 603	266 065	173 116	212 417	165 034	175 950	6,61%	-38,51%
67	Charges exceptionnelles	1 839	14 277	237	360	554	5 554	1 000	-81,99%	-45,62%
042	Opérations d'Ordre	168 841	353 766	297 871	345 801	294 671	427 162	328 851	-23,01%	94,77%
TOTAL		**7 797 639**	**8 343 976**	**8 013 378**	**7 873 096**	**8 019 432**	**8 236 656**	**6 711 383**	**-18,52%**	**-13,93%**

Sur la période 2022-2023, on observe une baisse de 18,52% qui s'explique principalement par le transfert au budget annexe du mandatement des paiements au SMD3.

Le chapitre 011 (charges courantes) a subi une augmentation en lien avec le contexte de l'inflation. D'autre part, l'assurance du personnel de la collectivité est désormais imputée à ce chapitre (avant chapitre 012).

Le chapitre 012 (charges de personnel) est stable dans sa globalité grâce à l'étude systématique des remplacements et le non-remplacement de certains départs.

Le chapitre 65 regroupe les versements aux organismes auxquels adhère la collectivité ainsi que les subventions versées aux associations et aux budgets annexes. Il affiche une baisse de 68,15% car le SMD3 était mandaté à ce chapitre auparavant. Les versements à Périgord Numérique et au Pays de l'Isle sont transférés à la section d'investissement.

Le chapitre 014 affiche également une diminution sur 2017-2023 due principalement aux variations du reversement du FPIC et des AC.

Le chapitre 66 représente le paiement des intérêts d'emprunts et de ligne de trésorerie.

Le chapitre 042 inscrit les écritures d'amortissement des immobilisations et les mouvements d'ordre liés aux cessions.

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2023

La répartition des dépenses de fonctionnement peut être illustrée de la façon suivante :

Chapitre	Intitulé	2023	%
011	Charges à caractère général	1 142 155	13,87
012	Charges de personnel et frais	4 106 924	49,86
014	Atténuations de produits	188 544	2,29
65	Autres charges de gestion	767 959	9,32
66	Charges financières	175 950	2,14
67	Charges exceptionnelles	1 000	0,01
042	Opérations d'Ordre	328 851	3,99
TOTAL		**8 236 656**	

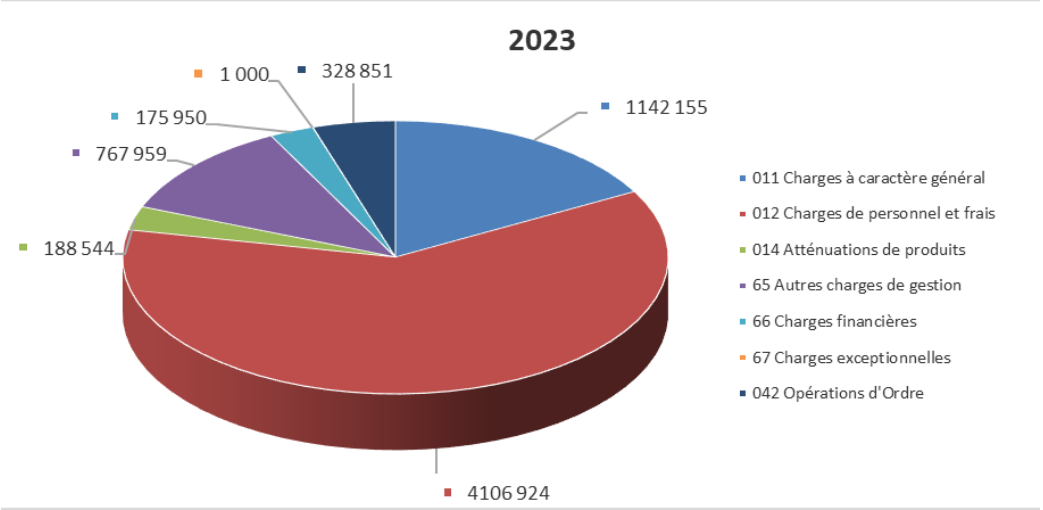

Les charges de personnel représentent le plus gros poste de dépenses soit environ 50% des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel mais également les missions temporaires, les cotisations CDG et CNFPT, la médecine du travail, le CNAS et le CDAS…

Le chapitre 011 regroupe quant à lui les dépenses d'eau, électricité, carburant, petit matériel, contrat de maintenance, alimentation des cantines, assurances….et représente environ 13,87% des dépenses.

Le chapitre 65 qui regroupe les participations aux différents organismes représente environ 9,32 % des dépenses.

Y figurent notamment les participations au :

- Syndicat du Bassin de l'Isle,
- Périgord Numérique (pour partie), Périgord Initiative, Périgord Développement,
- SMICVAL,
- Agence Technique Départementale.

Résultat de clôture 2023

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2022	Résultat total
F	6 712 648,77	8 092 210,05	1 379 561,28	623 268,66	2 002 829,94
I	2 829 991,30	1 677 241,91	- 1 152 749,39	23 550,71	- 1 129 198,68
					873 631,26

Restes à réaliser 2023	
D	288 930,51
R	352 388,14
T	**63 457,63**

RESULTATS 2023	**937 088,89**

Ligne de trésorerie

La CC Isle Double Landais a fonctionné en 2023 avec une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 800 000,00 € avec la Caisse d'Epargne. Le tirage maximum qui a été fait cette année est d'un montant de 700 000,00 €.

La ligne de trésorerie a été entièrement remboursée au 31/12/2023.

Pour l'année 2024, un nouveau contrat a été établi auprès de la Caisse d'Epargne pour un tirage maximum autorisé de 800 000,00 €.

Calcul de la CAF nette :

Année	Dépenses de fonctionnement	Atténuation de charges	Charges de fonctionnement réelles	Remboursement de la dette	Produits de fonctionnement réels	CAC	CAF Brute	CAF nette après remb. capital
2016	7 107 246	248 867	6 858 379	919 690 *dont remboursement de prêt relais à hauteur de 500 000 €*	7 511 149	**1,04**	652 770	- **266 920**
	7 107 246	248 867	6 858 379	419 690	7 511 149	**0,97**	652 770	**233 080**
2017	8 140 413	204 329	7 936 084	1 339 347 *dont remboursement de prêt relais à hauteur de 700 000 €*	8 315 513	**1,12**	379 429	- **959 919**
	8 140 413	204 329	7 936 084	639 347	8 315 513	**1,03**	379 429	- **259 919**
2018	8 344 085	256 131	7 990 319	1 334 069 *dont 590 000 € de prêt relais MSP*	8 740 406	**1,07**	750 087	- **583 983**
	8 344 085	256 131	7 990 319	744 069 *SANS LES 590 000 € de prêt relais MSP*	8 740 406	**1,00**	750 087	**6 017**
2019	8 013 378	210 231	7 715 507	838 035	8 243 280	**1,04**	527 774	- **310 261**
2020	7 954 588	251 061	7 608 787	881 811	8 268 741	**1,03**	659 954	- **221 857**
2021	8 019 432	186 357	7 724 761	864 955	8 747 235	**0,98**	1 022 474	**157 519**
2022	8 236 656	203 928	7 809 494	852 480	9 226 317	**0,94**	1 416 823	**564 343**
2023	**6 711 383**	**3 816**	**6 382 532**	**858 704**	**8 047 699**	**0,90**	**1 665 167**	**806 463**

En 2020, la CAF nette de la CC IDL demeurait négative malgré une légère amélioration. Elle ne dégageait plus assez de la section de fonctionnement pour couvrir son remboursement du capital d'emprunt. Il était donc urgent qu'elle retrouve des moyens (augmentation des recettes / diminution des dépenses), et qu'elle limite son recours à l'emprunt. Avec la correction rapide apportée par les travaux de la CLECT en 2021 et une maîtrise des dépenses de fonctionnement (et notamment celles de personnel) en 2021 et 2022, la CAF nette redevient légèrement positive en 2021 et se chiffre à 564 343 € en 2022.

En 2023, la collectivité a poursuivi ses efforts et espère que la CAF nette puisse poursuivre sa croissance.

Rigidité des charges structurelles:

CHARGES STRUCTURELLES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2015/2023
PERSONNEL	3 251 107	3 864 665	3 943 133	4 253 237	4 068 737	4 066 948	3 986 807	4 073 068	4 106 924	**26,32%**
PARTICIPATIONS	1 361 633	1 432 044	1 435 160	1 457 154	1 482 832	1 548 262	1 647 897	1 717 180	308 506	**-77,34%**
CHARGES INTERETS	221 508	295 986	313 142	272 905	290 311	258 051	212 417	165 034	168 749	**-23,82%**
PRODUITS REELS DE F	8 274 249	7 929 381	8 518 238	8 991 627	8 929 731	8 268 741	8 747 275	9 226 317	8 047 699	**-2,74%**
RATIO	**0,58**	**0,71**	**0,67**	**0,67**	**0,65**	**0,71**	**0,67**	**0,65**	**0,57**	

Par ce ratio, il s'agit de mesurer la part des recettes réelles de fonctionnement mobilisée par les seules dépenses incompressibles ou tout du moins rigides que sont le personnel, la charge de la dette (dépenses obligatoires) et les contingents et participations, auxquels doit faire face la collectivité.

Le seuil d'alerte est à 1.

Capacité de désendettement

BUDGET PRINCIPAL				
Année	**Dette (CRD au 31/12/N)**	**Epargne brute**	**Capacité de désendettement**	**Observations**
2016	10 580 494	868 992	12	
2017	10 306 748	683 046	15	
2018	10 594 959	626 961	17	
2019	10 782 924	527 773	20	
2020	10 126 644	659 954	15	
2021	8 436 636	1 041 763	8	*Restitution aux communes des emprunts relatifs aux établissements scolaires*
2022	8 128 664	1 416 823	6	
2023	7 363 843	1 665 167	4	

Projection financière pour 2024 - FISCALITE

Ressources fiscales									
	2016	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024 (estimation)**
Taxe d'habitation	811 626	783 697	796 792	825 533	833 715	83 373	86 734	99 548	100 000
Taxe Foncière (bâti)	820 521	853 406	879 842	898 439	916 265	915 979	952 246	1 029 235	1 060 000
Taxe Foncière (non bâti)	104 515	132 008	133 507	109 503	137 821	142 365	146 872	128 403	133 000
Fraction de TVA (remplacement TH)						870 532	953 932	979 974	980 000
GEMAPI							75 000 versés en 2024	70 000	70 000
TOTAL PRODUIT RECU	1 736 662	1 769 111	1 810 141	1 833 475	1 887 801	2 012 249	2 139 784	2 307 160	2 343 000

A partir de 2021, les EPCI à fiscalité propre ne reçoivent plus de produit de la taxe d'habitation, hormis celle sur les résidences secondaires. Ce produit est remplacé par le versement d'une fraction de la TVA nationale.

De 2014 à 2020, les taux votés par la CC IDL étaient inchangés (8,15% pour la TFB et 29,29% pour le NB). En 2021, ils connaissent une augmentation :

- Taxe foncière bâti : passage de 8,15% à 8,52%,
- Taxe foncière non bâti : passage de 29,29% à 30,62%.

Lors de la séance de vote du budget 2024, il sera donc proposé au conseil communautaire de maintenir les taux de 2023 qui seront notifiés dans l'état 1259 de la CC IDL.

Concernant la taxe foncière l'Insee a publié **l'IPCH définitif du mois de novembre 2023, arrêté à 4,2%**, taux prévu dans les textes pour cette revalorisation annuelle.

Ressources fiscales professionnelles																
	2016	**2017**		**2018**		**2019**		**2020**		**2021**		**2022**		**2023**		**2024**	
	Produits	Produits	*évol*	Produits	*évol*	Produits	*évol*	Produits	*évol*	Produits	*évol*	Produits	*évol*	Produits	*évol*	Prévision	*évolution*
CFE	928 923	942 060	1,41%	944 610	0,27%	975 225	3,24%	934 157	-4,21%	761 906	-18,44%	714 933	-6,17%	711 079	-0,54%	711 000	-0,01%
TASCOM	148 934	200 656	34,73%	161 336	-19,60%	161 842	0,31%	150 938	-6,74%	170 401	12,89%	236 403	38,73%	191 084	-19,17%	190 000	-0,57%
CVAE	461 788	432 750	-6,29%	527 151	21,81%	370 721	-29,67%	426 426	15,03%	377 427	-11,49%	368 712	-2,31%	417 578	13,25%		
IFER	76 714	78 455	2,27%	77 861	-0,76%	81 124	4,19%	81 964	1,04%	92 262	12,56%	99 490	7,83%	112 450	13,03%	110 000	-2,18%

Les ressources fiscales professionnelles de la collectivité regroupent :

- La cotisation foncière des entreprises (CFE),
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM),
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : supprimée en 2023, est désormais versée sous forme de compensation forfaitaire.
- L'impôt forfaitaire pour les entreprises de réseau (IFER).

Les produits prévisionnels restent prudentiels. La réception de l'état 1259 fin mars 2024, devrait permettre un ajustement de ces prévisions pour le budget.

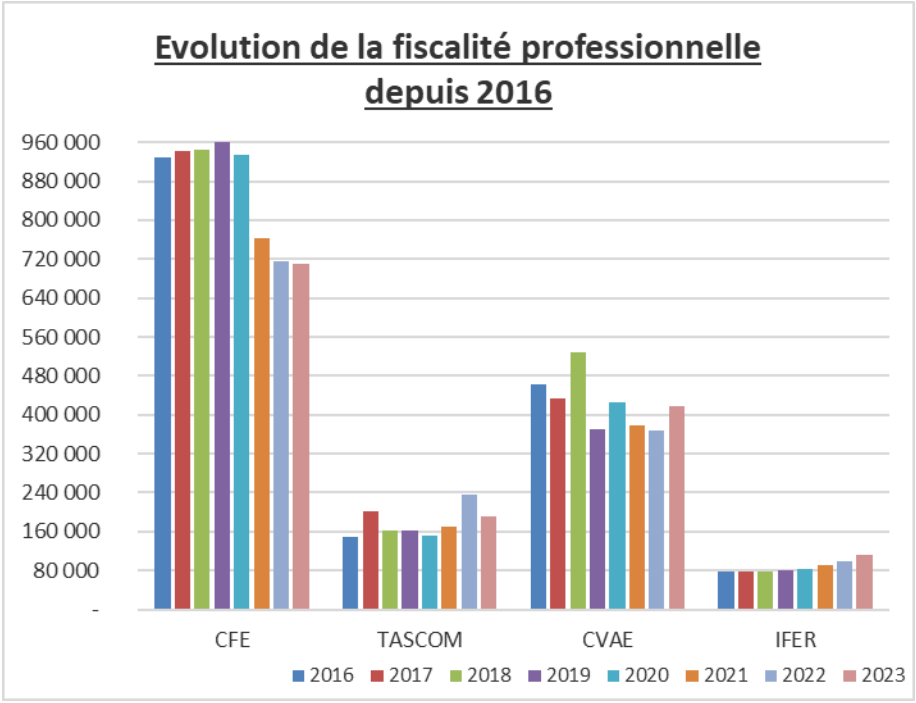

Projection financière pour 2024 - DOTATIONS

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (estimation)
DGF	222 267	211 758	211 186	233 084	256 739	285 308	317 197	353 371	353 371
Evolution DGF en valeur		- 10 509	- 572	21 898	23 655	28 569	31 889	36 174	-
Evolution DGF en %		-4,73%	-0,27%	10,37%	10,15%	11,13%	11,18%	11,40%	0,00%

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (estimation)
DOTATION DE COMPENSATION DES EPCI	348 440	338 758	331 684	324 068	318 143	311 877	305 036	303 265	303 266
Evolution DGF en valeur		- 9 682	- 7 074	- 7 616	- 5 925	- 6 266	- 6 841	- 1 771	-
Evolution DGF en %		-2,78%	-2,09%	-2,30%	-1,83%	-1,97%	-2,19%	-0,58%	0,00%

Pour rappel, la Dotation Globale de Fonctionnement des intercommunalités est composée de deux volets :

- la dotation d'intercommunalité,
- la dotation de compensation (aussi appelée dotation de péréquation).

-> En ce qui concerne les dotations, il est proposé l'hypothèse prudentielle d'un maintien de la dotation actuelle pour la dotation d'intercommunalité et également pour la dotation de compensation.
En effet, si l'enveloppe globale de la DGF affiche une augmentation au niveau national, 95% des collectivités devraient voir selon les estimations leurs dotations se maintenir.

Les montants définitifs de ces dotations devraient être communiqués par les services de l'Etat aux environs du mois de mai ou juin 2024.

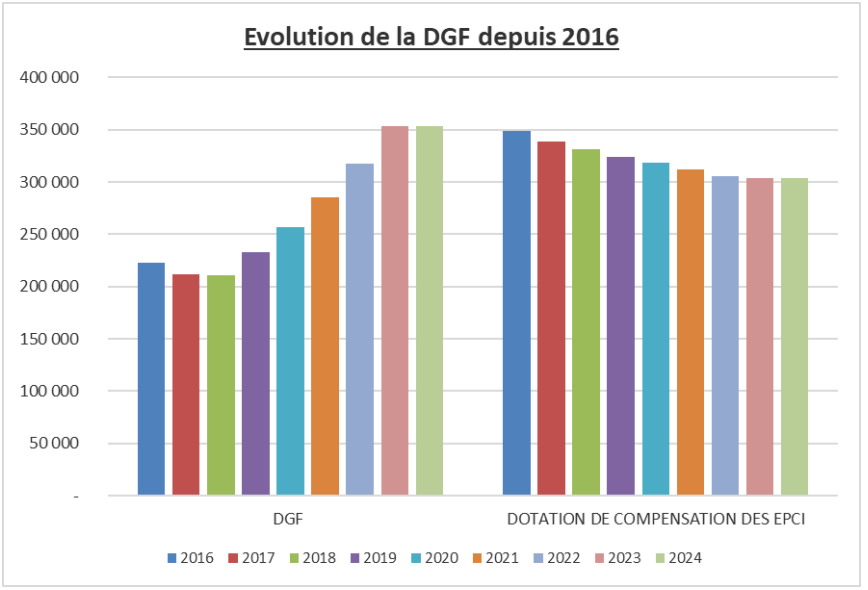

Les charges de personnel

La CC IDL poursuit sa politique de gestion des ressources humaines, en lien avec les objectifs stratégiques fixés. Pour 2022, les objectifs poursuivis sont l'optimisation des ressources humaines, l'accompagnement des mutations organisationnelles et le développement des potentiels (par la formation et la professionnalisation des agents), et la mise en place de la politique de prévention des risques professionnels.

Action sociale

L'action sociale représente près de 35 000 €. Elle comprend l'adhésion au CNAS et au CDAS, qui permettent d'apporter aux agents, et à leur famille, des avantages sociaux par l'octroi de prestations diverses.

Pour 2024, le conseil communautaire a décidé que la CC IDL prendrait en charge la totalité de la cotisation annuelle (part collectivité et part agent de 26€).

Les agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit privé et de droit public dont la durée des contrats est égale ou supérieure à six mois bénéficieront de cette adhésion.

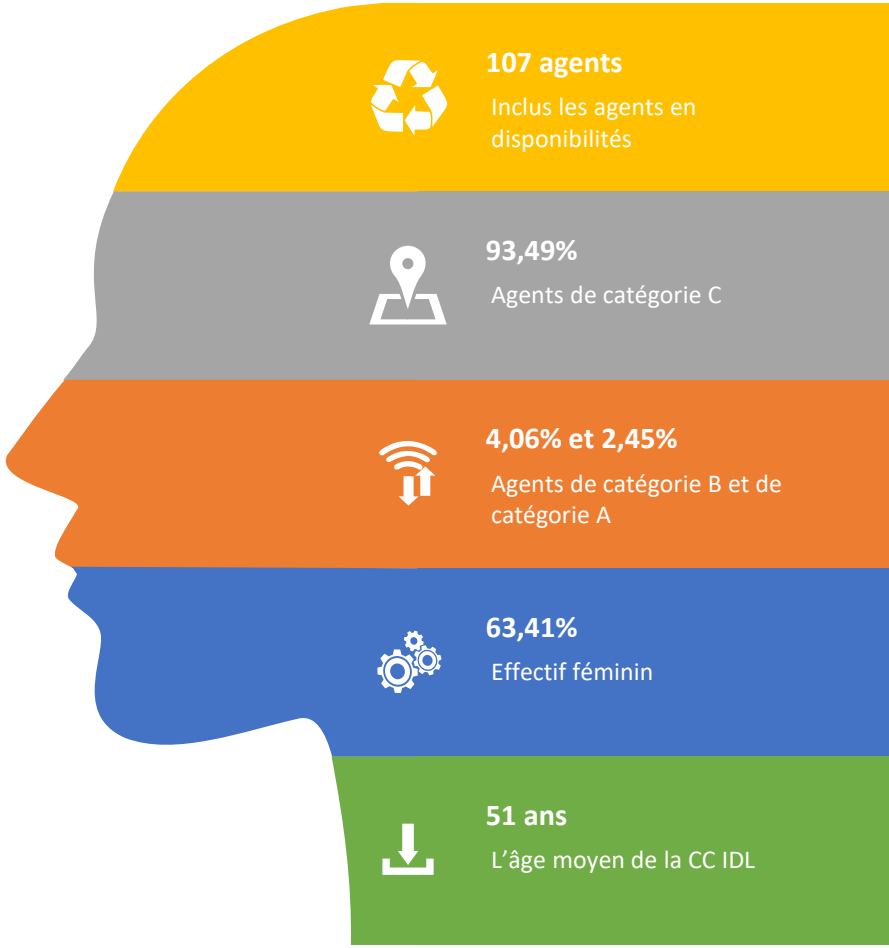

Gestion du temps de travail

Conformément à la délibération adoptée par le conseil Communautaire le 26 mai 2016, la durée annuelle du temps de travail dans les services intercommunaux a été fixée à 35 heures hebdomadaire + 7 heures au titre de la journée de solidarité.

Le conseil Communautaire a d'ailleurs adopté un règlement du temps de travail qui fixe les règles communes à l'ensemble des agents et services de la CC IDL dans le domaine de l'organisation du temps de travail. L'harmonisation et uniformisation des temps de travail sont en cours et font partie des priorités des lignes directrices de gestion (obligatoires depuis le 01/01/2021).

Evolution des dépenses de personnel

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des grandes masses des dépenses de personnel depuis 2017 :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (estimation)
Charges de personnel (titulaires, CDD, CDI)	3 663 315	3 796 416	3 665 313	3 760 497	3 665 736	3 629 033	3 480 340	3 584 000
Missions temporaires et MAD	221 742	388 742	337 193	240 487	253 899	370 607	558 929	576 000
Cotisation CDG / CNFPT / FNAL	58 076	68 078	66 231	65 992	67 172	67 640	67 534	70 000
Total	**3 943 133**	**4 253 236**	**4 068 737**	**4 066 976**	**3 986 807**	**4 067 280**	**4 106 804**	**4 230 000**
Variation		**7,86%**	**-4,34%**	**-0,04%**	**-1,97%**	**2,02%**	**0,97%**	**3,00%**

L'année 2023 a connue de nombreuses modifications :
- Hausse de la valeur du point d'indice,
- Réforme des carrières et des rémunérations,
- Refonte de grilles indiciaires.

Les remplacements des arrêts maladie ont été limités et examinés au cas par cas selon les critères de continuité absolue du service, de normes d'encadrement et de face à face avec les usagers. Malgré cela, le coût du remplacement reste élevé.

Le taux d'absentéisme n'a cessé de croître depuis 2014 jusqu'en 2019 (11,64%).

En 2020, suite à l'épisode de la crise sanitaire, et notamment les périodes de confinement, le taux d'absentéisme diminue et passe à 10,79%. En 2021, il s'accroit et passe à 13% pour atteindre 18% en 2022. En 2023, il retrouve le niveau de 2021 avec un taux de 13%.

Les mesures nationales :

- Le SMIC horaire brut est porté à 11,52 € au premier janvier 2024.
- La poursuite des mesures statutaires et indiciaires prévues dans le cadre de la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (P.P.C.R);
- A ces mesures s'ajoute également le glissement vieillissement technicité (GVT) positif, qui est automatique et prévisible, car il est la conséquence d'un système de promotion sociale (avancements de grade, promotion interne, attribution de NBI, nomination suite concours, avancement d'échelon à cadence unique prévu par le statut de la fonction publique territoriale).

Les mesures locales :

- En décembre 2021, le conseil communautaire a acté la délibération permettant de supprimer 1/30 de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, sujétions et expertises) aux agents en cas d'arrêt maladie ordinaire. Cette délibération reste inchangée pour l'année 2024.

La formation :

La formation est un levier majeur de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Effectifs et des Compétences). En favorisant les montées en compétences, la CCIDL développe de la polyvalence au sein de la structure, et permet ainsi aux agents d'évoluer dans leur carrière tout en répondant aux besoins de la collectivité.

Parmi les priorités de formation proposées aux agents en 2024, les principales relèveront :

- De la professionnalisation (initiale ou continue) des fonctions exercées,
- De l'obtention du renouvellement de compétences obligatoires ou règlementaires comme la conduite d'engins ou de poids lourds, les diverses habilitations,
- De la santé et de la sécurité.

Tableau des effectifs au 01/01/2024 :

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	DUREE	EFFECTIF POURVU
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Attaché	A	2	35	1
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	35	
Rédacteur Principal 2nde classe	B	2	35	1
Adjoint Adm. Principal 1ère classe	C	3	35	3
Adjoint Adm. Principal 2ème classe	C	4	35	4
SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur Principal	A	1	35	1
Technicien	B	1	35	1
Agent Maîtrise Principal	C	5	35	4
Agent Maîtrise	C	3	35	3
		1	32	1
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	5	35	4
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	21	35	21
		1	30	1
		1	28	1
		1	27	1
		2	20	2
		1	10	1
Adjoint Technique	C	17	35	15
		1	31	1
		1	30	1
		2	28	2
		1	18	

SECTEUR MEDICO-SOCIAL				
Auxiliaire de Puériculture classe normale	B	1	35	1
A.S.E.M. Principal 1ère classe	C	3	35	3
SECTEUR SPORTIF				
Educateur des APS Principal 1ère classe	B	1	35	1
SECTEUR ANIMATION				
Animateur Principal 1ère classe	B	1	35	1
Adjoint Animation Principal 1ère classe	C	2	35	2
Adjoint Animation Principal 2ème classe	C	3	35	3
		1	32	1
		1	30	
		1	21	1
Adjoint Animation	C	7	35	6
		1	28	
		1	26	
		1	17,50	
SOUS-TOTAL I		**101**		**88**
EMPLOIS CONTRACTUELS				
CDI		3	35	2
CDD		5	35	5
CDD		1	28	1
SOUS-TOTAL II		**9**		**8**
TOTAL GENERAL		**110**		**96**

Rétrospective budgétaire

Evolution des recettes d'investissement
Evolution des dépenses d'investissement

Orientations budgétaires 2024

Les restes à réaliser 2023
Orientations budgétaires 2024

Structure et gestion de la dette

Composantes et typologie de la dette
Evolution du capital restant dû

Section d'investissement

BUDGET PRINCIPAL

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2017

chap.	Intitulé	Réalisé 2017 sans les RAR	Réalisé 2018 sans les RAR	Réalisé 2019 sans les RAR	Réalisé 2020 sans les RAR	Réalisé 2021 sans les RAR	Réalisé 2022 sans les RAR	Réalisé 2023 sans les RAR
040	Opérations d'ordre	168 841	353 766	297 871	345 801	294 671	427 912	328 851
041	Opérations d'ordre de transfert	-	397 168	-	-	1 397 849	-	8 588
10	FCTVA et mécénats	203 654	544 133	508 928	332 195	146 377	230 145	303 312
1068	Affectation résultat	-	879 232	481 961	1 009 300	300 295	618 618	741 415
13 /204	Subventions et fonds de concours	422 606	1 653 617	891 660	795 985	486 327	480 398	177 825
16	Emprunts et dettes	1 060 000	1 621 760	1 026 400	225 000	555 000	562 000	80 006
165	Cautions	2 203	475	-	-	1 125	-	-
20/21	Annulation de mandat N-1	-	790	317 930	-		1 508	3 570
27	Remb. Emprunts transférés	163 461	182 850	205 833	139 648	135 718	49 512	33 675
TOTAL		**2 020 765**	**5 633 791**	**3 730 583**	**2 847 929**	**3 317 361**	**2 370 093**	**1 677 242**

En 2023, peu de subventions ont été perçus les travaux n'ayant été achevés qu'en fin d'année.

Les travaux étant en cours et considérant le régime de versement du FCTVA cela explique l'augmentation du chapitre 10.

En 2023, aucun emprunt n'a été souscrit.

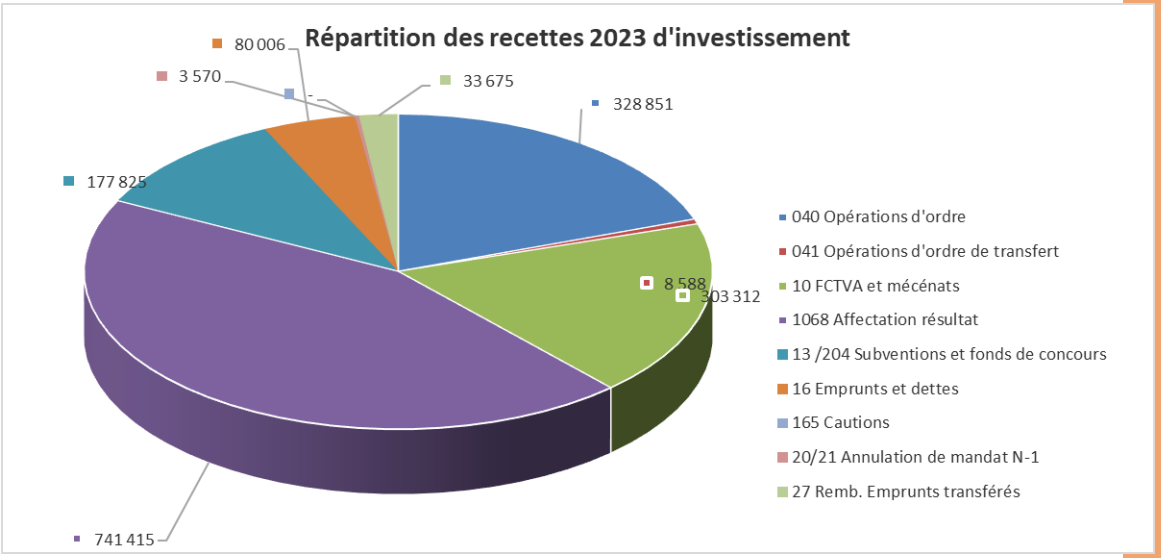

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2017

chap.	Intitulé	Réalisé 2017 sans les RAR	Réalisé 2018 sans les RAR	Réalisé 2019 sans les RAR	Réalisé 2020 sans les RAR	Réalisé 2021 sans les RAR	Réalisé 2022 sans les RAR	Réalisé 2023 sans les RAR
040	Opérations d'ordre	6 475	54 047	31 775	64 613	6 475	85 142	43 922
041	Opérations d'ordre de transfert	-	397 168	-	-	1 397 849	-	8 588
13	Annulation titre N-1	-	-	25 815	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes	1 341 096	1 334 069	838 035	881 811	864 955	852 480	859 122
20	Immobilisations incorporelles	7 812	34 061	42 057	32 844	25 217	45 936	20 888
204	Subvention d'équipement versée	15 730	-	-	4 000	-	-	77 481
21	Immobilisations corporelles	379 581	538 024	477 110	255 838	40 403	175 452	374 451
26/27	Autres immobilisations financières	15 000	74	271 300	171 353	19	187	12 251
21/23	Total Opérations	1 858 109	2 507 657	2 437 193	1 228 277	689 206	1 173 459	1 433 288
TOTAL		**3 623 803**	**4 865 100**	**4 123 284**	**2 638 736**	**3 024 123**	**2 332 657**	**2 829 991**

Le chapitre 16 fait apparaître le remboursement en capital des annuités d'emprunts.

Le chapitre 20 est consacré au paiement des frais relatifs aux documents d'urbanisme comme le PLUi ou les études relatives aux projets photovoltaïques en cours sur le territoire.

Le chapitre 21 regroupe diverses acquisitions pour les écoles du territoire.

Au chapitre 26, figure la prise de participation à la foncière de la SEMIPER.

Le chapitre 23 regroupe les différentes opérations en cours : travaux de la gendarmerie, Maison de Santé, travaux de voirie 2023…

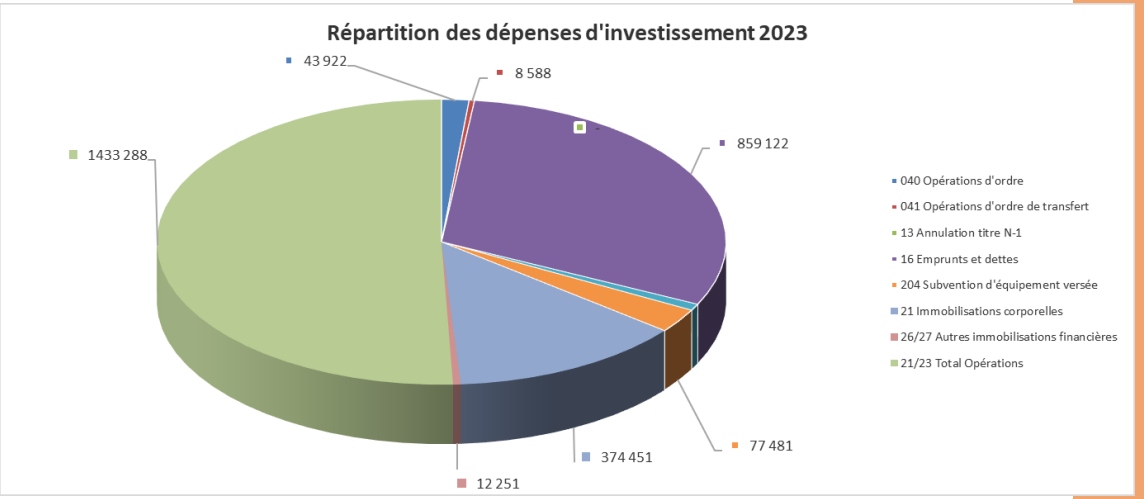

LES RESTES A REALISER 2023

Les restes à réaliser 2023 s'élèvent à :

- En dépenses : 288 930,51 €
- En recettes : 352 388,14 €

Les restes à réaliser Dépenses comprennent notamment les dépenses suivantes :

- Les études pour les projets photovoltaïques,
- Le solde de travaux de la gendarmerie, de la maison de santé ainsi que la tranche 2 du bourg de St-Martial d'Artenset.

Les restes à réaliser Recettes sont notamment composés de:

- Le fonds de concours de St-Martial pour le bourg,
- Des subventions d'investissement de l'Etat pour l'opération de la gendarmerie,
- Le solde des subventions pour l'extension de la maison de santé.

Les dépenses et recettes liées à la piscine feront l'objet d'une décision modificative en cours d'exercice. Le dernier COPIL ne permet pas de déterminer avec exactitude le montant de l'investissement et le déficit d'exploitation. Pour l'investissement, le montant déterminé est soumis également à un problème juridique de seuil des marchés. Toutefois les éléments en notre connaissance laisse penser qu'en matière d'investissement l'opération sera tout à fait réalisable compte tenu le niveau des subventions.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

Les dépenses d'investissement pourraient être engagées à hauteur de 1 892 000€ environ traduisant les projets suivants, soumis au présent débat d'orientations budgétaires :

<u>En matière d'engagements pluriannuels</u> :

- La fin des études de la piscine ;

<u>En matière d'engagements annuels</u> :

- La réalisation des travaux de voirie 2024,
- L'acquisition de matériel divers pour les services techniques et administratifs (équipement informatique, outillage technique, …)
- L'acquisition de matériel pour les écoles.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024

En 2024, les recettes d'investissement regrouperont principalement :

- Du FCTVA qui devrait s'élever à environ 195 000 € environ,
- Les dotations aux amortissements pour 260 000 €.

Sont inscrites également les subventions attribuées et/ou à solliciter pour les opérations d'équipements :

- Voirie 2023;

PREVISIONNEL INVESTISSEMENT 2024

DEPENSES	RAR 2023	2024	TOTAL	RECETTES	RAR 2023	2024	TOTAL
Emprunt en capital (1641)		830 000,00	830 000,00	Virement Section Fonctionnement (021)		1 430 000,00	1 430 000,00
				Amortissement (28...)		260 000,00	260 000,00
				FCTVA (10222)		195 524,28	195 524,28
Caution (165)		4 000,00	4 000,00	Caution		4 000,00	4 000,00
Amortissement subventions (139)		6 474,56	6 474,56	Remboursement emprunts transférés Voirie Montpon			-
SOUS-TOTAL 1	**-**	**840 474,56**	**840 474,56**	**SOUS-TOTAL 1**	**-**	**1 889 524,28**	**1 889 524,28**
CHAPITRE 20				**CHAPITRE 13**			
Documents d'urbanisme (PLUi) + Divers PLU	16 602,00	10 000,00	26 602,00	Photovoltaïque		10 000,00	10 000,00
CHAPITRE 204							
Subventions d'équipement versées		80 000,00	80 000,00				-
Fonds de concours Le Pizou - Construction d'un gymnase		100 000,00	100 000,00				-
Fonds de concours Ménesplet - Réalisation de trottoirs		100 000,00	100 000,00				-
Fonds de concours Moulin Neuf - Rénovation Salle des fêtes		100 000,00	100 000,00				-
Fonds de concours St-Martial d'Artenset - Gabare		27 000,00	27 000,00				-
Fonds de concours Montpon-Ménestérol - Aménagement extérieur ZAC		100 000,00	100 000,00				-
							-
CHAPITRE 21							
Mobilier, Matériel et Informatique Ecoles	10 961,10	55 000,00	65 961,10				
Frais pour vente terrain	1 583,50	-	1 583,50				
Acquisition matériels techniques	582,42	44 000,00	44 582,42	Reversement taxe aménagement Commune de Montpon		200,00	200,00
Acquisition matériels administratifs	5 004,07	13 000,00	18 004,07				-
Panneaux de signalisation	2 911,69	18 000,00	20 911,69				-
Achat chaudières Gendarmerie		12 000,00	12 000,00				-
Investissement PDIPR		50 000,00	50 000,00				
Raccordement CEVA	22 794,00		22 794,00				
CHAPITRE 26							
SEMIPER			-				
CHAPITRE 27							
			-				-
SOUS-TOTAL 2	**60 438,78**	**709 000,00**	**769 438,78**	**SOUS-TOTAL 2**	**-**	**10 200,00**	**10 200,00**
OP 101 - GENDARMERIE Extension	6 678,50	10 000,00	16 678,50	DETR / ETAT	138 063,14		138 063,14
OP 148 - Tranche 2 Bourg St-Martial d'Artenset	5 277,25	10 000,00	15 277,25	Fonds de concours commune	43 875,00		43 875,00
OP 150 - MSP Extension n°2	725,54		725,54	DETR / CD24 /Région	170 450,00		170 450,00
OP 156 - PISCINE Etudes / MO	82 550,04		82 550,04	DETR / Département / € / Sport / Fonds de concours Montpon			-
OP 159 - VELOROUTE RIVE GAUCHE			-	PRIVE		34 800,00	34 800,00
			-				-
OP 170 - Aménagement Rue André Malraux - Montpon			-	DEPARTEMENT (en attente d'attribution) / DETR / Fonds de concours commune		20 000,00	20 000,00
			-				-
OP 173 - Voirie 2023	133 260,40	1 000,00	134 260,40	DEPARTEMENT (en attente attribution)		60 000,00	60 000,00
			-				-
OP 174 - Voirie 2024		480 000,00	480 000,00				-
			-				
Création voirie accès fromagerie abbaye Echourgnac		100 000,00	100 000,00				
Ponceaux St-Sauveur / Moulin Neuf-Ménesplet		70 000,00	70 000,00				
Restauration de la continuité écologique de l'Isle		30 000,00	30 000,00				-
							-
SOUS-TOTAL 3	**228 491,73**	**701 000,00**	**729 491,73**	**SOUS-TOTAL 3**	**352 388,14**	**114 800,00**	**467 188,14**
SOUS-TOTAL 1+2+3	**288 930,51**	**2 250 474,56**	**2 539 405,07**	**SOUS-TOTAL 1+2+3**	**352 388,14**	**2 014 524,28**	**2 366 912,42**
Report résultats antérieurs (001) provisoire si négatif		**1 065 741,05**	**1 065 741,05**	**Excédent de Fonctionnement capitalisé (1068) provisoire**		**1 065 741,05**	**1 065 741,05**
				Report résultats antérieurs (001) provisoire si positif			**-**
				Emprunt d'investissement 2023 (1641)		172 492,65	172 492,65
TOTAL GENERAL	**288 930,51**	**3 316 215,61**	**3 605 146,12**	**TOTAL GENERAL**	**352 388,14**	**3 252 757,98**	**3 605 146,12**

Composantes et typologie de la dette

La dette inscrite au budget principal se compose de 31 contrats répartis auprès de 6 organismes prêteurs.

Le nombre de contrats se répartit de la façon suivante :

- Banque postale : 10 contrats,
- Caisse d'Epargne : 11 contrats,
- Caisse des dépôts et consignations : 1 contrat,
- Crédit agricole : 6 contrats,
- Crédit foncier : 2 contrats,
- Crédit mutuel : 1 contrat.

Pour rappel, les états de dette figurant dans les annexes des documents budgétaires des collectivités territoriales recensent l'ensemble des emprunts souscrits selon la classification dite « Gissler » des produits commercialisés par les établissements de crédit signataires de la « Charte de Bonne conduite » du 7 décembre 2009.

Elle propose de classer les produits structurés en fonction de l'indice sous-jacent servant au calcul de la formule : 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ainsi que la structure de la formule de calcul : A (risque faible) à E (risque élevé).

Les 31 emprunts recensés au budget principal sont tous à taux fixe et classés A1.

Cette situation est sans changement par rapport à 2022, aucun emprunt n'ayant été souscrit en 2023.

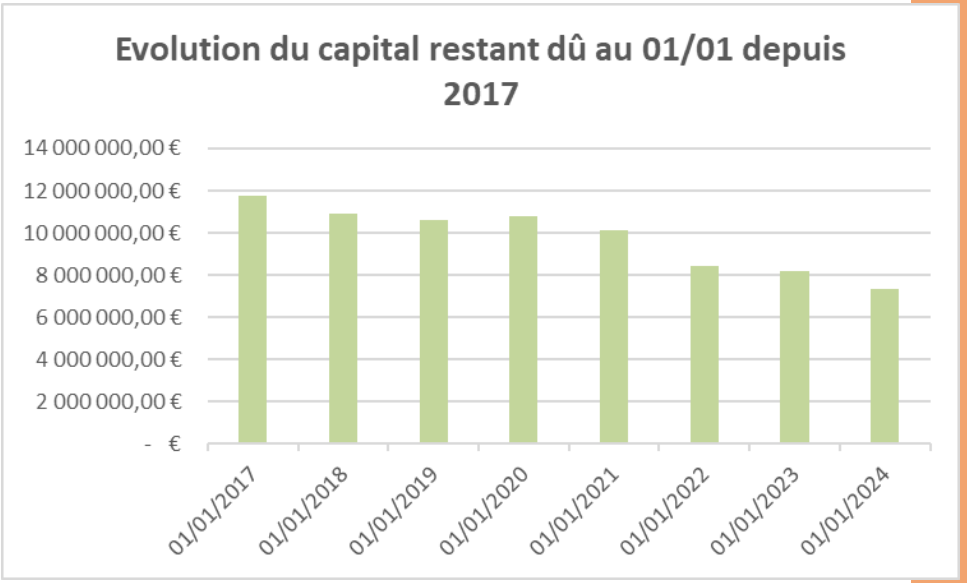

Rétrospective budgétaire

Evolution des recettes d'investissement
Evolution des dépenses d'investissement

Orientations budgétaires 2023

Les restes à réaliser 2022
Orientations budgétaires 2023

Structure et gestion de la dette

BUDGETS ANNEXES

Centre de loisirs de Montpon

Résultat 2023

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2022	Résultat total
F	297 594,81	323 098,25	25 503,44	2 156,40	27 659,84
I	14 684,91	17 139,41	2 454,50	- 11 681,34	- 9 226,84
					18 433,00

Restes à réaliser 2023	
D	-
R	-
T	**-**

RESULTATS 2023	**18 433,00**

Bilan 2023 :

- Maintien des charges et des recettes de fonctionnement de fonctionnement

Orientations budgétaires 2024

La section de fonctionnement devrait être reconduite dans les mêmes montants que l'année 2023.

Une fusion va être opérée entre ce budget annexe et celui du Centre de Loisirs de Moulin Neuf.

Structure et gestion de la dette

La dette inscrite au budget annexe « Centre de loisirs de Montpon » 2024 se compose d'un contrat souscrit initialement pour 21 000 € pour une durée de 5 ans.
Le CRD au 01/01/2024 est de 8 521,01 €.

Résultat 2023

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2022	Résultats total
F	96 814,73	85 815,04	- 10 999,69	6 445,19	- 4 554,50
I	3 035,13	1 651,25	- 1 383,88	2 816,18	1 432,30
					- 3 122,20

Restes à réaliser 2023	
D	-
R	-
T	**-**

RESULTATS 2023	**- 3 122,20**

Orientations budgétaires 2024

Ce budget va être intégré au budget annexe « Centres de Loisirs ».

Un outil analytique va être mis en place par le service comptabilité afin d'isoler les dépenses et recettes relatives à la structure de Moulin Neuf.

Transport scolaire

Résultat 2023

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2022	Résultats total
F	75 021,50	54 094,52	- 20 926,98	- 46 078,88	- 67 005,86
I	3 142,84	29 719,80	26 576,96	85 997,15	112 574,11
					45 568,25

Restes à réaliser 2023	
D	
R	
T	-

RESULTATS 2023	**45 568,25**

Structure et gestion de la dette

En 2023, ce budget n'affiche plus de dette. La dernière échéance du prêt a été remboursée en 2021.

Orientations budgétaires 2024

Les charges à caractère général (011) englobent l'entretien des bus, le carburant et le ticket unique pour la somme de 30 000 € environ.

Les charges de personnel (012) représenteront environ 23 000 €. Il s'agit du temps de conduite des chauffeurs aller-retour ainsi que 1h d'entretien par jour.

Les principales recettes proviennent de la participation aux dépenses du Conseil Régional prévue pour 47 000 € environ.

Résultat 2023

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2022	Résultats total
F	20 658,98	20 298,10	- 360,88	2 738,51	2 377,63
I	13 337,59	19 251,72	5 914,13	11 988,66	17 902,79
					20 280,42

Restes à réaliser 2023	
D	-
R	-
T	**-**

RESULTATS 2023	**20 280,42**

Structure et gestion de la dette

La dette inscrite sur ce budget se compose désormais d'un seul emprunt à long terme souscrit auprès de la Caisse d'Epargne, avec une classification « Gissler » A1 d'un montant initial de 130 000 € pour l'aménagement commercial. Le CRD au 01/01/2024 est de 16 845,57 € et se terminera en 2025.

Orientations budgétaires 2024

Les charges à caractère général (011) englobent une prévision pour les fluides et d'éventuelles réparations pour la somme de 3 000,00 € environ.

Ce budget ne présente pas de charges de personnel.

Les recettes proviennent des loyers perçus (environ 15 000 €). Une subvention du budget principal ne devrait pas être nécessaire en 2024.

Résultat 2023

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2022	Résultats total
F	2 712,00	-	- 2 712,00	11 815,37	9 103,37
I	-	-	-	5 625,69	5 625,69
					14 729,06

Restes à réaliser 2023	
D	
R	
T	**-**

RESULTATS 2023	**14 729,06**

Orientations budgétaires 2024

Une délégation de service public ayant été mise en place à partir du 1er janvier 2019, ce budget annexe ne comptabilise plus que peu d'écritures, si ce n'est des écritures de régularisation sur la marché de la société Agur de 2016 à 2018 et le paiement de la mission d'accompagnement au contrôle de la DSP. Il n'inscrit aucune dette.

Lotissement à St-Barthélémy de Bellegarde

Ce lotissement a été crée en 2011 et comporte 12 lots à usage unique d'habitation, pour une surface totale de 22 651 m². Les surfaces des lots vont de 1 601m² pour le plus petit à 2 074 m² pour le plus grand.

Ce budget annexe n'inscrit pas de dette.

Résultat 2023

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2022	Résultats total
F	1 418,68	0,27	- 1 418,41	- 37 677,01	- 39 095,42
I	-	-	-	- 224 530,50	- 224 530,50
					- 263 625,92

Restes à réaliser 2023	
D	-
R	-
T	**-**

RESULTATS 2023	**- 263 625,92**

Orientations budgétaires 2024

- Vendre les lots restants et renforcer la communication autour de la vente de ces terrains.
- En 2023, la trésorerie de Ribérac n'a pas souhaité que les écritures de stock soit passées. Elles seront effectuées sur l'exercice 2024.

Zones d'activités

Ce budget regroupe la comptabilité de la zone d'activités Bernard Moulinet et son extension à Montpon-Ménestérol ainsi que les zones industrielles et artisanales des communes de Le Pizou et de Moulin Neuf.

Résultat 2023

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2022	Résultats total
F	294 791,45 €	12 314,83 €	- 282 476,62 €	739 951,56 €	457 474,94 €
I	22 903,75 €	- €	- 22 903,75 €	- 1 082 633,32 €	- 1 105 537,07 €
					- 648 062,13 €

Restes à réaliser 2023	
D	-
R	-
T	-

RESULTATS 2023	**- 648 062,13**

Orientations budgétaires 2024

- Vendre les terrains restants;
- Acquérir du foncier en prévision de futures demandes par des entreprises.
- En 2023, la trésorerie de Ribérac n'a pas souhaité que les écritures de stock soit passées. Elles seront effectuées sur l'exercice 2024.

Structure et gestion de la dette

La dette inscrite à ce budget se compose d'un contrat à long terme de 358 400 € souscrit auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 15 ans. Il s'éteindra en 2033. Sa classification « Gissler » est A1.

Le CRD au 01/01/2024 est de 236 837,16 €.

Résultat 2023

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2022	Résultat total
F	11 106,94	59 866,59	48 759,65	7 611,90	56 371,55
I	60 841,41	60 262,37	- 579,04	- 38 212,37	- 38 791,41
					17 580,14

Restes à réaliser 2023		
D		
R		
T	**-**	

RESULTATS 2023	**17 580,14**

Structure et gestion de la dette

La dette inscrite à ce budget se compose d'un contrat à long terme de 392 718,95 € (capital restant dû au moment du transfert) souscrit auprès de la Caisse des dépôts et Consignations pour une durée de 12 ans. Il s'éteindra en 2027. Sa classification « Gissler » est A1. Le CRD au 01/01/2024 est de 137 981,53 €.

Un second emprunt a été souscrit en 2020 pour financer les travaux nécessaires à la réhabilitation de l'aire suite aux dégradations de 45 000 € pour une durée 8 ans. Le CRD au 01/01/2024 est de 28 528,16 €.

Orientations budgétaires 2024

Les travaux de réhabilitation de l'aire vont être effectués à hauteur d'environ 110 000 €. Des aides seront sollicitées auprès des services de l'Etat.

Crèche de Montpon-Ménestérol

Ce budget annexe a été crée au 1er janvier 2020.

Il a pour objet le fonctionnement de la structure de la crèche de Montpon-Ménestérol.

Résultat 2023

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2022	Résultats total
F	338 178,61	298 010,91	- 40 167,70	67 174,19	27 006,49
I	22 373,56	18 543,80	- 3 829,76	3 193,49	- 636,27
					26 370,22

Restes à réaliser 2023	
D	
R	
T	-

RESULTATS 2023	**26 370,22**

Orientations budgétaires 2024

Il est prévu environ 38 000 € au chapitre 011 (charges à caractère général) et 310 000 € au chapitre 012 (personnel).

Les aides de la CAF et de la MSA sont estimées à 180 000 €, les participations des familles à 60 000 €. Il sera donc nécessaire de prévoir une subvention d'équilibre du budget principal.

Ce budget n'affiche pas de dette.

Ordures Ménagères

Ce budget annexe a été crée au 1er janvier 2023 suite à la mise en œuvre sur le département de la Dordogne de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative.

Il a pour objet la comptabilisation des rôles de facturations qui seront émis par le SMD3 et le reversement par la CC IDL du produit collecté.

Résultat 2023

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2022	Résultats total
F	1 348 406,15	1 646 820,45	298 414,30	-	298 414,30
I	-	-	-	-	-
					298 414,30

Restes à réaliser 2023	
D	-
R	-
T	**-**

RESULTATS 2023	**298 414,30**

Orientations budgétaires 2024

Les orientations budgétaires pour cette deuxième année de mise en œuvre seront communiquées par le SMD3 suite aux statistiques effectuées sur l'année 2023.

A ce jour, nous sommes en attente de ces données qui devraient être connues pour le vote des budgets.